

EURAZEO

labelRelance 

FCPI

EURAZEO
PATRIMOINE
2022



Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Eurazeo attire l'attention des lecteurs sur le caractère long terme de ce programme d'investissement. Fin de vie prévue neuf (9) ans (soit jusqu'au 31 décembre 2031) suivant la constitution du fonds (sept (7) ans, prorogeable de deux fois un an).

Eurazeo Investment Manager

La société de gestion investit dans des PME technologiques **depuis 1999**, c'est un acteur incontournable du marché européen du capital-innovation notamment. Eurazeo a été nommée

En 2021, Eurazeo Investment Manager est en France, **le premier investisseur en Capital Innovation**, en montant investis, et le deuxième investisseur en nombre de sociétés accompagnées¹.

- **Equipe de l'année en capital croissance** par Private Equity Magazine en 2021
- **TOP 4 des investisseurs en capital croissance dans la région EMEA en 2020** par Sifted Financial Times
- **Numéro 1 des investisseurs européens en early & late stage** par Crunchbase en 2019

44
FCPI/FIP gérés EIM
au 31/12/2021

pour un
encours de
1,1Mds€

EN **2021**
222M€
INVESTIS

Pionnier de l'investissement en FCPI, Eurazeo Investment Manager représente en moyenne

1/3

de la collecte nationale depuis 2015².

DANS

26 NOUVELLES SOCIÉTÉS

ET

57 ADD-ONS

Une offre dédiée à la clientèle privée

Depuis plus de 20 ans, nous rendons le capital-investissement accessible aux investisseurs privés, notamment via des fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI). **Ces fonds investissent aux côtés des véhicules dédiés aux clients institutionnels comme les assureurs, les banques ou les fonds de pension.**

Les particuliers accèdent ainsi aux mêmes opportunités d'investissement, grâce à des véhicules adaptés à leurs besoins et contraintes.

Les informations contenues dans cette brochure ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle. La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le risque de perte en capital que présente un investissement dans un FCPI ; le capital investi au départ peut ne pas être intégralement restitué à l'issue de l'investissement.

¹ Private Equity Magazine, Les classements 2021, Fonds de Venture

² Etude AFIC 2021 Levée de capitaux par les FCPI et les FIP / moyenne 2015 - 2021

Stratégie

Le FCPI Eurazeo Patrimoine 2022 s'adresse à des investisseurs qui souhaitent diversifier leur patrimoine en investissant sur le long terme dans des entreprises innovantes non cotées, majoritairement situées en France, et bénéficier, sous conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu en 2023 et d'une exonération d'IR sur les sommes distribuées par le Fonds et les plus-values éventuelles réalisées lors du rachat ou de la cession des parts du Fonds. Ces avantages sont accessibles en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 7 ans minimum, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Cette durée de blocage peut être portée à 9 ans maximum sur décision de la Société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2031. Sauf exceptions décrites dans le Règlement, l'investisseur ne peut demander le rachat de ses parts pendant la durée de vie du FCPI.

Une équipe de gestion expérimentée au cœur du processus d'investissement des FCPI

Suite à l'intégration au sein du groupe Eurazeo, les équipes d'investissements ainsi que les équipes opérationnelles, actives depuis 1997, restent inchangées. Le cœur de métier de cette équipe consiste à financer les entreprises depuis leur création jusqu'à leur introduction en bourse ou leur cession à un grand groupe.

Les entreprises sélectionnées répondent à des critères d'investissement établis par la société de gestion, comprenant notamment :

- Leur positionnement sur leur marché,
- Leur attractivité – selon l'équipe – et leur stratégie de développement,
- Leur capacité d'innovation,

- Le potentiel de son équipe dirigeante,
- Les perspectives d'évolution du marché concerné, et,
- Les perspectives de sortie.

Depuis 1999, l'équipe a investi 1,9Mds€ dans 434 sociétés innovantes grâce aux FCPIs. ³

Pour le FCPI Eurazeo Patrimoine 2022, l'équipe a pour objectif de sélectionner entre 25 et 30 entreprises considérées par la société de gestion à l'issue d'une étude rigoureuse, comme étant les meilleures opportunités sur ce segment de marché. L'équipe applique un processus de sélection rigoureux, avec un très fort taux de sélectivité :

+2400

dossiers de financements reçus

+840

réunions avec les fondateurs

35%

des dossiers reçus



+200

études approfondies d'entreprises

10%

des dossiers reçus



22

investissements dans des PME innovantes réalisés

1%

des dossiers reçus



Facteurs de risques

L'investissement dans ce type de société comporte des risques, notamment d'illiquidité des actifs et de perte en capital. Il est essentiel que l'investisseur en prenne connaissance dans le Règlement et le DICI du Fonds.

Le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

La performance du Fonds dépendra en grande partie des entreprises innovantes dans lesquelles le portefeuille est investi. L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables et en conséquence, entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

³ Les FCPIs d'Eurazeo coinvestissent avec des fonds institutionnels. C'est au total 2,6Mds€ qui ont été investis par l'équipe dédiée au capital-innovation

Caractéristiques du FCPI Eurazeo Patrimoine 2022

disposant de l'agrément AMF n°: FCI20220004 en date du 05/07/2022

Période de souscription : jusqu'au 31/12/2022	Durée de vie : 7 ans prorogeables de 2 x 1 an sur décision de la Société de gestion
Minimum de souscription : 1000€ soit 10 parts*	Valeur nominale d'une part : 100€
Fréquence de valorisation : Semestrielle	Fréquence du reporting : Semestrielle
Rachats : non autorisés, hors cas exceptionnels prévus par le règlement	Code ISIN part A : FR001400AIW6
Société de gestion : Eurazeo Investment Manager	Dépositaire : Société Générale

* ce montant est hors droits d'entrée éventuels de 5% maximum du montant de la souscription

Le FCPI Eurazeo Patrimoine 2022 dispose du Label Relance.

Les fonds labellisés Relance s'appuient sur la stratégie d'investissement responsable et la politique d'engagement actionnarial mise en place par le groupe Eurazeo en 2020.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont par Eurazeo Investment Manager.

Frais de fonctionnement du FCPI Eurazeo Patrimoine 2022

L'attention des souscripteurs est appelée sur le niveau des frais maximum auxquels est exposé le FCPI. Les frais mentionnés dans le tableau sont retenus « toutes taxes comprises ».

	Taux maximum de frais annuels moyens (TFAM) gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,56 %	0,56 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,25 %	1,20 %
Frais de constitution du FCPI	0,03 %	0 %
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,03 %	0 %
Frais de gestion indirects	0,04 %	0 %
Total	3,91 %	1,76 %

Fiscalité applicable

La note fiscale du FCPI, qui vous est remise lors de la souscription, détaille les conditions à remplir pour bénéficier de ces avantages fiscaux.

Le FCPI Eurazeo Patrimoine 2022 investira dans les secteurs clés de l'innovation.

92% (minimum) entreprises innovantes en France et en Europe / 8% (maximum) Placements diversifiés

L'investisseur bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu en 2023 à hauteur de 23% de l'investissement réalisé dans le FCPI Eurazeo Patrimoine 2022

	Contribuable Célibataire, Veuf ou divorcé	Contribuable marié ou PACSÉ soumis à une imposition commune	
Investissement maximal (hors droits d'entrée) ouvrant droit à la réduction d'impôt sur le revenu	12 000€	24 000€	23% de réduction d'impôt sur le revenu
Réduction d'impôt sur le revenu en 2023 au titre d'un versement réalisé en 2022 dans le FCPI Eurazeo Patrimoine 2022	2 760€	5 520€	

En contrepartie de la conservation des parts du Fonds pendant la durée de blocage du fonds (soit en principe pendant 7 à 9 ans à compter de la souscription), vous ne pourrez, sauf exceptions décrites dans le Règlement, demander le rachat de vos parts.

réduction d'impôt
sur le revenu en
2023 à hauteur de

23%

de l'investissement
réalisé en 2022

À la sortie, et sous réserve que les conditions décrites dans la note fiscale du FCPI soient remplies, vous pourrez bénéficier d'une exonération d'impôt (hors prélèvements sociaux) sur les sommes que le Fonds pourrait distribuer et sur les éventuelles plus-values.

Eurazeo Investment Manager attire l'attention des investisseurs sur la durée de blocage de 7 ans pouvant aller jusqu'à 9 ans pendant la durée de vie du fonds, soit au plus tard le 31 décembre 2031 (date de clôture de la liquidation du portefeuille), pendant laquelle les porteurs de parts ne peuvent demander le rachat de celles-ci, sauf cas de déblocage anticipés limitativement prévus dans le règlement de FCPI.

Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du FCPI, la Société de Gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du FCPI au-delà du 31 décembre 2031 dans les conditions prévues par l'article 29 du Règlement.

Le niveau de frais auquel est exposé ce Fonds suppose une performance élevée et peut donc avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement. La performance, fonction de la composition de l'actif du Fonds, peut ne pas être conforme aux objectifs de l'investisseur.

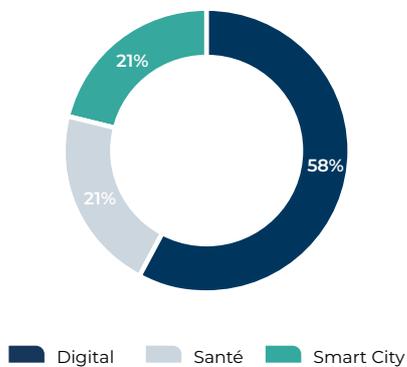
Marché

Les changements technologiques remodelent les économies mondiales, les nouvelles technologies et les modèles d'entreprise innovants, améliorant à la fois l'efficacité et la productivité. En réponse à cette évolution, l'écosystème numérique européen a pris de l'ampleur au cours des dernières années pour devenir l'un des pôles mondiaux les plus dynamiques.

Secteurs d'investissement :

Les entreprises sélectionnées par la société de gestion pour faire partie de portefeuille du FCPI Eurazeo Patrimoine 2022 évoluent dans les secteurs du digital, des « smart city » et de la santé.

Répartition sectorielle des investissements réalisés par les FCPIs au 31/12/2019 ⁴



Le Fonds permet aux investisseurs de profiter de la dynamique sur le long terme et du potentiel de croissance des entreprises innovantes, en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 7 ans, prorogeable jusqu'à 9 ans, par le biais :

- d'une « culture de capital » : les entreprises dites « innovantes » ont en général, d'après l'expérience de la Société de Gestion, peu recours à la dette, elles seront principalement financées par du capital
- de l'innovation technologique qui est la clé des nouveaux marchés de demain.

Une opportunité pour les clients particuliers de financer l'économie réelle

Le Fonds a pour objectif d'investir dans **une trentaine d'entreprises**, françaises et européennes innovantes, non cotées au moment de l'investissement. L'investissement, ainsi que l'accompagnement que l'équipe de gestion apporté aux entreprises sélectionnées, a pour objectif de les faire croître, de créer de l'emploi, de manière directe ou indirecte. Le FCPI participe directement à l'augmentation du capital de l'entreprise afin de mettre en œuvre une stratégie de croissance claire : développement international, nouveaux produits, nouveaux services.

AVANTAGES	PRINCIPAUX RISQUES
<ul style="list-style-type: none">Financement de PMEExposition diversifiée en France et en EuropeRéduction d'impôt sur le revenu (sous conditions)Coinvestissement avec des fonds de taille importante :<ul style="list-style-type: none">• exposition à des tailles de transaction généralement peu accessibles aux clients privés	<ul style="list-style-type: none">Risque de perte en capitalRisque d'illiquidité des actifs du FondsRisque lié au niveau de frais élevéRisque lié aux entreprises innovantes

L'investissement dans des entreprises non cotées est par nature un investissement risqué, lié à la structure et à la taille de ces entreprises. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, la performance de certains secteurs ou de certaines sociétés en portefeuille pourrait diminuer significativement du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19.

⁴ Répartition sectorielle des 12 derniers FCPIs de la gamme Patrimoine (2013-2019)

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la durée minimale de blocage des investisseurs dans le Fonds est de sept (7) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029, prorogeable deux fois un (1) an par la Société de Gestion, soit jusqu'au plus tard le 31 décembre 2031, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement ou cas de prorogation exceptionnelle de la durée du Fonds au-delà de la durée de sept (7) à neuf (9) ans dans les conditions prévues par l'article 29 du Règlement. Le FCPI, catégorie de fonds commun de placement à risque, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'Autorité des marchés financiers ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le FCPI de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Le Fonds ne disposant d'aucune garantie en capital, il présente un risque de perte en capital (le capital investi peut ne pas être intégralement restitué aux investisseurs). Vous ne devez pas réaliser un investissement dans le Fonds si vous n'êtes pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Au 31 décembre 2021, les taux d'investissement dans les entreprises éligibles des derniers FCPI gérés par la Société de Gestion sont les suivants :

Fonds commun de placement à risques (FCPI)	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible au 31 décembre 2021	Date à laquelle le fonds doit atteindre son quota d'investissement en titres éligibles
Objectif Innovation Patrimoine n°8	18/05/2015		N/A
Idinvest Patrimoine 2015	04/11/2015	77,77%	N/A
Objectif Innovation Patrimoine n°9	13/05/2016	85,85%	N/A
Idinvest Patrimoine n°6	13/05/2016	94,53%	N/A
Idinvest Patrimoine 2016	18/11/2016	75,09%	N/A
Régions et Industries	01/12/2016	73,1%	N/A
Objectif Innovation Patrimoine n°10	17/05/2017	81,0%	N/A
Idinvest Patrimoine n°7	01/12/2016	91,0%	N/A
Idinvest Patrimoine 2017	24/11/2017	72,32%	N/A
Objectif Innovation 2018	09/11/2018	74,75%	N/A
Idinvest Patrimoine 2018	09/11/2018	72,73%	N/A
Objectif Innovation 2019	27/12/2019	51,12%	30/06/2022
Idinvest Patrimoine 2019	08/11/2019	51,01%	30/06/2022
Objectif Innovation 2020	26/10/2020	18,79%	30/06/2023
Idinvest Patrimoine 2020	30/10/2020	18,71%	30/06/2023
Objectif Innovation 2021	15/10/2021	0,0%	30/06/2024
Eurazeo Patrimoine 2021	15/10/2021	0,0%	30/06/2024

⁵ Déterminé conformément aux dispositions de l'article R. 214-47 du CMF

⁶ Délais calculés selon les dispositions de la loi de finances pour 2010 n°2009-1673

Il est également précisé que le Fonds pourra, à titre accessoire, détenir directement des titres de capital offrant une rentabilité plafonnée sous forme d'Actions de Préférence. Il s'agit notamment d'actions conférant un droit préférentiel par rapport aux autres actions émises par la société cible émettrice (i) sur ses dividendes ou son boni de liquidation (attribution prioritaire ou répartition préférentielle) ou (ii) sur le prix de cession des actions émises par ladite société en cas de rachat de celle-ci par toute personne.

Les Actions de Préférence ainsi détenues directement par le Fonds et certaines clauses des pactes d'actionnaires conclus dans le cadre de la détention de ces Actions de Préférence peuvent prévoir un plafonnement du prix de cession desdites actions. Ainsi, par exemple, dans le cas d'un scénario médiant (valorisation de la société cible à +100%), la performance des actions dont pourrait bénéficier le Fonds lors de leur cession peut être plafonnée à un seuil déterminé à l'avance (par exemple +10% de la valeur initiale des actions) dans un pacte d'actionnaires, alors qu'un investissement par le Fonds en titres de capital sans mécanisme de préférence prévoyant un tel plafonnement aurait permis au Fonds de profiter pleinement de la hausse de valeur desdites actions lors de leur cession. A titre illustratif, un tableau a été inséré ci-dessous pour représenter les effets d'une hypothèse de plafonnement à 10% d'une Action de Préférence :

Scénario	Prix de souscription	Valeur estimée	Valeur de cession /rachat	Perte unitaire pour le Fonds	Plus ou moins-value nette sur la cession/le rachat
Pessimiste	100 €	0	0	0	-100 €
Médiant	100 €	120 €	110 €	-10 €	+10 €
Optimiste	100 €	200 €	110 €	90 €	+10 €



EURAZEO

Eurazeo Investment Manager

117 avenue des Champs-Élysées
75008, Paris
France

eurazeo.com